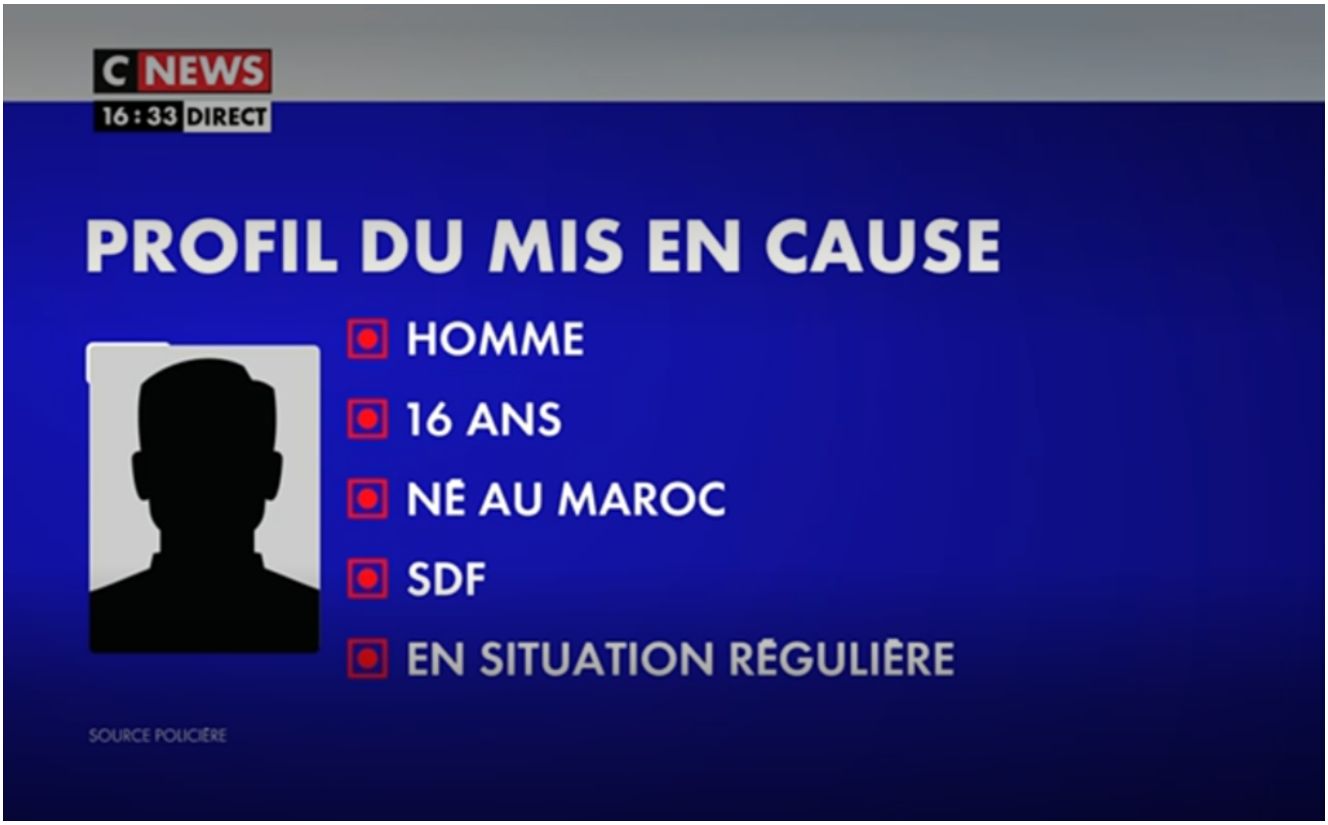
Rennes (35) : viol d’une octogénaire dans son hall – le suspect marocain mis en examen se disait mineur isolé de 16 ans, il en avait 21 (MàJ)

16/11/2026 à 16h09





Mise à jour du 16 novembre 2026 : il se déclarait mineur de 16 ans, il avait 21 ans

Le ressortissant marocain mis en examen pour le viol d'une femme de 80 ans dans le hall de son immeuble à Rennes avait déclaré être né en 2009 au Maroc. Il était en réalité né en 2005 et âgé de 21 ans au moment des faits. Il avait été placé en détention provisoire à l'établissement pénitentiaire pour mineurs d'Orvault (Loire-Atlantique), où il est resté près de trois mois, avant d'être transféré vers un établissement pour adultes à la fin du mois d'octobre 2026.

Selon Valeurs actuelles, qui a révélé ces éléments le 10 novembre, le suspect bénéficiait initialement du statut de mineur non accompagné. Le parquet de Rennes a confirmé que l'âge qu'il avait déclaré était erroné et qu'il avait été transféré dans un établissement pénitentiaire pour majeurs. Le lieu de cette nouvelle détention n'a pas été précisé. Le suspect demeure mis en examen et bénéficie de la présomption d'innocence.

Source : Valeurs actuelles, 10 novembre 2026 ; Ouest-France.

Rappel des faits — 22 et 23 juillet 2026

Un homme qui se présentait alors comme un mineur de 16 ans, sans domicile fixe, a été interpellé mardi 21 juillet 2026 par la police de Rennes. Il est soupçonné d'avoir violé et volé une femme de 80 ans le 4 juillet dernier dans le hall de son immeuble, dans le quartier du Colombier.

La victime rentrait d'une soirée passée avec sa fille lorsqu'un homme circulant en trottinette l'a abordée dans la rue et a insisté pour la raccompagner. Malgré ses refus, il

l’aurait suivie jusqu’au hall de son immeuble, dans le quartier du Colombier. Selon la plainte, il l’a plaquée contre un mur, l’a embrassée de force et violée, avant de prendre la fuite avec sa médaille en or.

L’exploitation d’images de vidéosurveillance et les analyses ADN ont permis aux enquêteurs d’identifier le suspect. La médaille dérobée a été retrouvée lors d’une perquisition à son domicile. Interpellé rue Saint-Michel le 21 juillet, il avait sur lui de la cocaïne conditionnée pour la revente. Il a déclaré vendre de la drogue dans le centre-ville de Rennes. Il a contesté les faits de viol.

Le 23 juillet, le parquet a annoncé sa mise en examen pour viol et vol sur personne vulnérable et son placement en détention provisoire. La découverte de stupéfiants fait l’objet d’une procédure distincte.

Sources : Ouest-France, 22 juillet 2026 ; Valeurs actuelles, 10 novembre 2026 ; Ouest-France, nouvelle enquête.